



Revue de presse 2020-2021
CALACS Agression Estrie



17 avril 2020

La crise silencieuse

Denis Dufresne

La Tribune

La pandémie de la COVID-19 a bouleversé comme jamais la vie quotidienne des Québécois depuis quelques semaines, mais les mesures de confinement à domicile cachent une autre crise : celle des femmes victimes de violence conjugale, qui se trouvent isolées, voire captives.



Plusieurs organismes qui leur viennent en aide craignent une augmentation du nombre de cas bien que, paradoxalement, les signalements ne soient pas en hausse.

Car, disent-ils, le confinement décrété par l'État québécois pour réduire la propagation du virus rend les dénonciations plus difficiles pour les victimes.

Il peut aussi constituer un obstacle de plus pour les femmes qui veulent quitter leur conjoint violent afin de se protéger elles et leurs enfants.

Parallèlement, des spécialistes en ce domaine estiment que dans un contexte d'isolement social, la violence risque de s'amplifier dans les ménages où elle est déjà présente.

L'Escale de l'Estrie, un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale, indique à ce propos que les femmes qui viennent frapper à sa porte à la suite de sévices graves, violence sexuelle ou physique, sont en plus grand nombre depuis le début du confinement.

« On ne parle plus juste de violence verbale ou psychologique. Ce sont des cas plus lourds que d'habitude », a confié la directrice générale de l'organisme, Céline Daunais-Kenyon, à notre collègue journaliste René-Charles Quirion.

Bien que le phénomène de la violence faite aux femmes occupe le devant de la scène depuis plusieurs années, il semble bien que le message ne passe toujours pas et qu'au contraire ce problème soit exacerbé par la crise de la COVID-19.

Malgré le mouvement #moiaussi et le regain d'intérêt pour ces questions, bon an mal an une douzaine de femmes sont victimes de meurtre par leur conjoint ou ex-conjoint au Québec.

Selon l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, 118 meurtres de femmes ou de filles entre janvier et novembre 2019 au pays étaient des fémicides, dont la moitié commis par un partenaire ou un ex-partenaire.

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie, qui vient en aide aux femmes et aux adolescentes, dit lui aussi constater une situation alarmante sur le terrain.

Marie-Michèle Whitlock, intervenante en exploitation sexuelle, signale que les femmes dans la prostitution n'ont pour la plupart plus de revenu et ne sont pas éligibles aux programmes de soutien de l'État.

Le CALACS a certes obtenu des fonds pour offrir une ou deux nuits d'hôtel à ces travailleuses ou leur payer l'épicerie, mais il réclame une aide financière d'urgence pour ces femmes plus que jamais marginalisées et un programme d'aide pour celles qui veulent sortir de l'industrie du sexe.

L'organisme s'inquiète également pour les adolescentes victimes d'abus ou de violence alors que les écoles sont fermées et qu'il y a donc peu ou pas de signalements.

« Vu que les écoles sont fermées et qu'il y a le confinement, on a bien peur d'entendre des histoires d'horreur lorsque tout cela sera fini », mentionne Marie-Michèle Whitlock.

Lorsque les mesures de confinement prendront fin, dans quelques semaines ou quelques mois, le nombre de signalements ou d'appels à l'aide pour des cas de violence envers les femmes risque également de bondir.

Le gouvernement du Québec devra voir à ce que les organismes qui leur viennent en aide aient les ressources et le financement nécessaires pour faire face à la situation.

Cette crise doit nous ouvrir les yeux!

Il faudra consacrer beaucoup plus d'efforts pour combattre la violence envers les femmes, à la maison et dans la rue, et aider les travailleuses du sexe à sortir de leur enfer.

8 juillet 2020

Agression sexuelle: son témoignage partagé 3500 fois sur les réseaux sociaux

Sabrina Lavoie

La Tribune



En moins de 72 heures, le témoignage d'une jeune Sherbrookoise, en lien avec une agression sexuelle dont elle aurait été victime, a été partagé plus de 3500 fois sur les réseaux sociaux. Devant cette grande vague de solidarité, la femme dont l'identité ne peut être dévoilée admet être « plus convaincue que jamais » de l'importance d'agir.

C'était en 2013. En échange d'une entrée gratuite dans un bar accompagné de ses amies, la jeune femme mineure à l'époque avait rendu un service à un homme plus âgé qu'elle.

« Il se cherchait une place où dormir. Mon père était parti pour la semaine et j'avais un endroit pour lui. [...] Finalement, il s'est invité plus tôt que prévu et il ne voulait plus repartir », raconte la jeune femme qui a porté plainte pour une première fois en 2018 sans que l'histoire n'aille plus loin.

Voyant la vague de dénonciations d'agressions sexuelles prendre de l'ampleur sur les réseaux sociaux et à laquelle plusieurs personnalités publiques ont pris part, la Sherbrookoise s'est jointe au mouvement en dénonçant son présumé agresseur aux amies qu'elle avait en commun avec lui.

« Je l'avais bloqué. [...] Les dénonciations m'ont donné envie de voir si j'avais des amies en commun avec lui pour les aviser de ce qu'il m'avait fait. J'ai écrit aux six personnes concernées pour leur expliquer la situation ». L'une d'entre elles lui a alors avoué avoir été victime de comportements inappropriés de la part du même homme.

« Il s'y prend toujours de la même façon et il a plusieurs comptes Facebook. — La victime

Sous une publication qu'elle a finalement choisi de rendre publique, d'autres témoignages et captures d'écran concernant le présumé agresseur ont été partagés. Près de 20 personnes se seraient également confiées par messenger privée à l'investigatrice.

« Il s'y prend toujours de la même façon et il a plusieurs comptes Facebook. Il commence par écrire aux jeunes filles sur les réseaux sociaux et demande quel âge elles ont. Quand elles lui disent qu'elles sont trop jeunes pour lui, il répond que ça ne lui dérange pas », explique la jeune femme. De l'écoute 24/7

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de la région de l'Estrie indique être prêt à écouter et épauler toutes les jeunes femmes qui en auraient besoin.

« C'est un service volontaire, mentionne Alexandra, intervenante au CALACS [...] On est toujours là pour elles. Si elles ont besoin d'aide et veulent aller dénoncer, nous avons un service 24/7. Nous sommes toujours disponibles », rappelle-t-elle.

« Ce qu'on trouve génial dans ce mouvement c'est que plusieurs femmes ont dénoncé à leur tour. [...] On voit vraiment un mouvement de solidarité. Elles peuvent s'appuyer entre elles et faire avancer les choses », ajoute l'intervenante.

Enquête en cours

De son côté, le Service de police de Sherbrooke confirme que des allégations ont été faites en lien avec ce dossier et qu'une enquête est présentement en cours.

« On encourage les gens qui ont été victimes de harcèlement ou d'agressions sexuels à nous contacter et à déposer une plainte », affirme Samuel Ducharme, porte-parole du Service de police de Sherbrooke.

29 août 2020

Fin des travaux de la Commission sur l'exploitation sexuelle : le CALACS veut un financement stable

Sherbrooke — « Les attentes dans le milieu sont très grandes. »

Pour Marie-Michèle Whitlock, du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie, la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, qui a complété ses travaux cette semaine à Québec, doit mener à un financement des organismes en violence sexuelle pour répondre aux besoins autant des adolescentes et des femmes ainsi qu'à un programme de sortie pour les femmes prises dans cette spirale de l'exploitation sexuelle.



« De tels programmes sont en place en France et en Suède notamment. Ici, une loi a été mise en place pour rendre inacceptable pour un client d'acheter des services sexuels, mais rien n'est mis en place pour les femmes qui veulent s'en sortir », soutient Marie-Michèle Whitlock.

La commission présidée par le député caquiste de Vachon, Ian Lafrenière, doit remettre son rapport à l'automne.

Marie-Michèle Whitlock du CALACS souhaite que le gouvernement puisse contribuer financièrement à long terme à des programmes pour aider les femmes victimes de la prostitution de façon générale, non pas pour un temps donné avec une mission spécifique.

« Le financement est basé sur des projets précis non pas à long terme. Au CALACS de l'Estrie, nous recevons du financement pour encore 18 mois pour offrir des services pour ces femmes victimes d'exploitation sexuelle. Nous ne savons pas si nous allons avoir du financement pour un deuxième projet en ce sens. Ça crée une incertitude pour le suivi et l'accompagnement de ces femmes », indique Marie-Michèle Whitlock, qui souligne tout de même l'apport du ministère de la Sécurité publique du Québec, qui finance le projet du CALACS pour aider les femmes victimes d'exploitation sexuelle.

Elle estime que la Commission devra traiter le phénomène dans son ensemble sans distinction de l'âge des femmes.

« Tous les experts s'entendent pour dire qu'il ne faut pas faire de séparation entre les femmes mineures ou majeures. Elles y rentrent adolescentes, mais sont rendues à l'âge adulte lorsqu'elles veulent en sortir. Il faut prendre le phénomène comme un continuum », estime Marie-Michèle Whitlock.

Lors du confinement

Elle rappelle que le confinement lié à la pandémie de la COVID-19 a prouvé qu'il était urgent de développer des services pour aider les femmes à se sortir des milieux où elles sont victimes d'exploitation sexuelle.

« Les femmes se retrouvent devant rien lorsqu'elles veulent se sortir de là. À Sherbrooke, il n'y a pas d'endroit sécuritaire pour les accueillir. Il n'y a pas de programme d'aide financière afin qu'elle puisse se sortir de ce milieu où elles sont victimes de violence », indique Marie-Michèle Whitlock.

Cette dernière rappelle que le confinement n'a pas été facile pour ces femmes soumises aux pressions de leur proxénète, de leur clientèle ou même financière.

« C'est un milieu où la distanciation physique ou le port du masque sont impossibles. Nous avons été débordées de demande d'aide lors du confinement. Déjà que ces femmes sont marginalisées en temps normal, elles l'étaient encore plus durant cette période. Certaines recevaient des messages d'insulte. Et les clients qui exigeaient des services sexuels n'étaient pas non plus les plus respectueux », signale Marie-Michèle Whitlock.

La commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs a prolongé ses travaux cette semaine parce que les députés voulaient justement obtenir un portrait plus juste de la situation de la prostitution à la suite du confinement lié à la pandémie de la COVID-19.

« Nous allons constater les dégâts du confinement dans quelques mois. Les jeunes du secondaire retournent à peine à l'école et il n'est pas possible de faire de suivi en ce sens. Tout le monde se trouvait devant son écran lors du confinement, un lieu propice pour le recrutement et l'exploitation sexuelle », rappelle Marie-Michèle Whitlock.

La prostitution juvénile à Sherbrooke

Plus de 70 témoins ont été entendus, dont le regroupement des CALACS de même que le directeur du Service de police de Sherbrooke, Dany McConnell, lors de la commission parlementaire sur l'exploitation sexuelle des mineurs qui s'était ouverte en novembre 2019 et qui a siégé durant huit journées non seulement à Québec mais aussi à Montréal et Val-d'Or.

Le président de la firme Vigiteck qui utilise entre autres l'intelligence artificielle pour mesurer l'offre de services sexuels sur le web, Paul Laurier, est venu témoigner lors de la dernière journée des audiences de la commission spéciale.

Ce dernier a signalé en commission parlementaire que l'offre est plus élevée à Québec qu'à Montréal en proportion de sa population et que les régions n'y échappent pas.

Cet ancien policier, maintenant à la tête d'une firme spécialisée en cyberenquête, avait fait un recensement en mai 2019 sur deux sites qui regroupaient 926 annonces pour des services sexuels. Selon la répartition régionale des 2222 numéros de téléphone, 4 pour cent correspondent à des offres pour de la prostitution à Sherbrooke.

« Le nombre de mineures qui offrent des services sexuels varie de 20 et à 40 pour cent. Ça fait des années que je dis qu'il y a un problème. Lorsqu'il s'agit de mineures, ce sont de jeunes femmes qui demeurent blessées pendant des années et des années. Des pimps recrutent des adolescentes et les poussent vers la prostitution. Le plus grave est quand ils se regroupent et font des viols collectifs. On se rend compte que Fugueuse est loin d'être une simple fiction », signale M. Laurier en entrevue à La Tribune.

<https://www.latribune.ca/actualites/fin-des-travaux-de-la-commission-sur-lexploitation-sexuelle--le-calacs-veut-un-financement-stable-6f3f0def5b720c46fb899fe8849c49db>

Publié le 17 septembre 2020

Ressources supplémentaires réclamées pour les victimes d'exploitation sexuelle

Les policiers et les intervenantes oeuvrant auprès des femmes victimes d'exploitation sexuelle déplorent le manque de ressources pour les aider, particulièrement depuis la pandémie.



Cela concerne notamment les adolescentes et les femmes qui sont dans l'industrie du sexe, dont les services d'escortes, en Estrie comme ailleurs.

La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs a terminé ses travaux récemment à Québec et du financement supplémentaire est réclamé pour mieux intervenir sur le terrain.

La députée solidaire de Sherbrooke, Christine Labrie, a rendu public le témoignage d'un policier spécialisé en matière de crimes à caractère sexuel.

Selon cet enquêteur, les policiers ont le souci de bien traiter les victimes dans un délai raisonnable mais ils sont surchargés de dossiers et les victimes doivent attendre plusieurs mois avant l'arrestation de leur agresseur.

Marie-Michèle Withlock, intervenante au CALACS Agression Estrie, explique que la pandémie a eu des impacts sur le milieu de la prostitution.

Pendant le confinement, les gens ont passé beaucoup de temps sur les réseaux sociaux et des proxénètes en ont profité pour recruter des adolescentes. Des femmes ont aussi rapporté que les clients étaient plus violents qu'à l'habitude.

Marie-Michèle Withlock, intervenante responsable du dossier exploitation sexuelle au CALACS Estrie

Cette situation a fait en sorte d'accélérer le souhait de plusieurs femmes de se sortir de l'industrie du sexe.

Elles font toutefois face à un manque de soutien financier selon le CALACS Agression Estrie, d'où l'importance d'avoir du financement supplémentaire pour leur offrir davantage de services.

Marie-France Martel

Lundi, 5 octobre 2020 18:49

Des victimes ne peuvent remplir leurs troussees médico-légales

MÉLISSA FAUTEUX

Une Estrienne victime d'une agression sexuelle lors d'une soirée dans une résidence privée n'a pas pu effectuer la trousse médico-légale en raison du manque de personnel formé pour la tâche.

Deux jours après l'agression, deux amies l'ont accompagnée à l'Hôpital Fleurimont pour qu'elle puisse passer une trousse médico-légale, un examen avec prélèvement qui peut permettre d'identifier l'agresseur et servir de preuve.

«À 3h30, notre amie vient nous voir et nous dit: "je n'ai pas fait ma trousse, y'a pas d'infirmière pour ma trousse". Elle nous explique que l'infirmier en service lui a donné la pilule du lendemain et des pilules pour le stress», a expliqué une des deux amies de la victime.

L'infirmier en poste lui aurait alors suggéré de revenir le lendemain, mais d'appeler avant d'arriver pour être certaine qu'une infirmière puisse la recevoir. La victime a tenté d'appeler, mais en vain.

«C'est quand elle est arrivée dans le stationnement que l'infirmière l'appelle pour lui dire qu'elle ne pourra pas faire sa trousse médico-légale parce que son étage était débordé», a ajouté l'amie.

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie a confirmé que ce type de situation serait survenu à quelques reprises depuis 6 mois. Il dit avoir recommandé aux présumées victimes de se tourner vers un autre endroit pour qu'elles puissent obtenir leur trousse médico-légale.

«On le dit, c'est une situation d'urgence, elle a été victime d'un crime donc on doit répondre à sa demande immédiatement», a déclaré Maggie Fredette, coordonnatrice au CALACS de l'Estrie.

L'équipe dédiée aux troussees médico-légales du CIUSSS est composée de 10 infirmières.

Au cours du dernier mois, il n'en restait que deux, selon le CALACS. Ceci est un problème puisque la trousse doit être effectuée moins de 5 jours après l'agression.

«La victime a toujours 14 jours pour décider si elle porte plainte ou non avec la trousse médico-légale», a expliqué Maggie Fredette.

De son côté, le CIUSSS a assuré prendre la situation au sérieux. «L'ensemble des travaux ou des mesures pour améliorer la situation suite à l'analyse qu'on va en faire va se mettre en place», a déclaré Chantal Gariépy, directrice du programme jeunesse au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

8 octobre 2020

Une victime d'agression sexuelle retournée chez elle car aucune infirmière n'était disponible

Et ce, à deux reprises!

Jocelyne Richer

La Presse Canadienne

Une victime d'agression sexuelle retournée chez elle car aucune infirmière n'était



QUÉBEC — À deux reprises, une jeune fille de 18 ans de Sherbrooke, victime d'agression sexuelle, a tenté sans succès récemment d'obtenir une trousse médico-légale en se rendant à l'hôpital. Elle est repartie bredouille, les deux fois, faute de personnel pour l'accueillir.

En chœur, le gouvernement et les partis d'opposition ont dénoncé cette situation, mercredi, à l'Assemblée nationale.

La trousse médico-légale est un élément de preuve précieux, en cas d'agression sexuelle, quand la présumée victime décide de porter plainte et d'entreprendre un recours judiciaire. Elle doit être faite dans les jours suivant l'agression.

«Bris de service complètement inadmissible», a commenté la députée solidaire de Sherbrooke, Christine Labrie, en s'adressant au ministre Lionel Carmant.

«La victime aurait dû être accueillie, accompagnée, soignée, pas retournée chez elle deux fois», a renchéri la députée libérale de Verdun, Isabelle Melançon.

Sur la défensive, le ministre délégué à la Santé, Lionel Carmant, a convenu lui aussi que la situation était «inacceptable», s'engageant à la corriger et promettant d'«investir sérieusement en agressions sexuelles».

Interpellée à son tour, la ministre de la Condition féminine, Isabelle Charest, a jugé qu'il n'était «pas acceptable qu'une femme n'ait pas les ressources nécessaires pour pouvoir pallier à cette situation-là, ne puisse pas avoir ce qu'elle a besoin pour poursuivre son chemin».

Une enquête et des excuses

Le gouvernement a promis de demander des comptes au CIUSSS de l'Estrie pour savoir ce qui a pu se passer exactement.

Une enquête interne a été ouverte par le CIUSSS. «Nous sommes conscients du courage que cela nécessite pour une victime d'agression sexuelle de se rendre à une salle d'urgence et demander qu'on complète une trousse médico-légale, a indiqué par communiqué le directeur général du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Stéphane Tremblay. Nous sommes désolés de constater qu'une jeune victime n'ait pas obtenu le service auquel elle était en droit de s'attendre»

Selon les informations obtenues, en septembre, la jeune femme s'est présentée au CHUS Fleurimont deux jours de suite pour obtenir une trousse et les deux fois on l'a renvoyée chez elle, parce qu'il n'y avait aucune infirmière sur place formée pour gérer ce genre de situations.

«Jamais, jamais, jamais nous n'avons fait de délestage au niveau des urgences» des hôpitaux, a assuré le ministre Carmant, se disant soucieux d'éviter les bris de services.

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie a soutenu qu'une telle situation s'était produite à quelques reprises au cours des derniers six mois.

La pénurie pointée du doigt

Selon la députée Labrie, il ne fait pas de doute que la pénurie générale de personnel dans le réseau de la santé est la véritable cause du problème.

Il ne s'agit donc pas, a-t-elle fait valoir en entrevue téléphonique, de punir les gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie et de s'en servir comme boucs émissaires, alors que le problème est bien plus profond.

«La faute, elle est bien en amont de ça, dans la pénurie de personnel» hospitalier, selon la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie n'est donc pas du tout rassurée par les réponses du ministre Carmant, qui n'a pas donné d'assurance à l'effet de proscrire toute pénurie de personnel à l'avenir, dont des infirmières.

Le ministre Carmant «n'a pas compris», selon elle. «Il nous parle de financement des CALACS, de trajectoires de services. Tout ça est bien beau, mais ça ne met pas plus de personnel sur le plancher, dans les hôpitaux», déplore-t-elle.

Elle estime que les bris de services dans le réseau de la santé sont de plus en plus fréquents dans sa région, alors que l'Estrie n'est même pas en zone rouge.

Samedi, 17 octobre 2020

Les CALACS saluent le soutien des garçons...mais

crédit photo: Selya Auger; Des garçons de l'école secondaire Montcalm ont porté la jupe en signe de solidarité avec les filles.



Dans une lettre ouverte, les CALACS Agression Estrie saluent l'initiative de solidarité des garçons, et par le fait même, soulignent la différence dans les conséquences que subissent les filles.

LETTRE OUVERTE

Dans les dernières semaines, nous avons été témoins d'un engouement envers des groupes de jeunes hommes de diverses écoles secondaires de la province décidant de porter la jupe, par solidarité féministe. Ce geste a pour but de dénoncer les inégalités en ce qui a trait aux uniformes scolaires, que ce soit l'obligation d'un habillement en fonction du genre (féminin ou masculin), ou lors de sanctions imposées aux filles pour des jupes jugées trop courtes.

Le CALACS Agression Estrie tient à souligner et à appuyer la mobilisation des alliés, ici les élèves et le personnel scolaire participant. Nous pensons que cette initiative est un pas dans la bonne direction en ce qui concerne la dénonciation de la pression, du sexisme et de la culpabilisation que vivent les filles et les femmes en lien avec leur habillement.

Maintes adolescentes se font dire, par des figures d'autorité scolaire, qu'une jupe « trop courte » peut nuire à la concentration des garçons, que c'est trop sexy. Un tel discours participe à représenter le corps de la femme comme un objet sexuel. Il est aisé de croire qu'un garçon qui exhibe ses cuisses ou ses biceps à son école secondaire ne reçoit pas ce genre de commentaires. Il est d'autant plus outrant de savoir que des jeunes filles continuent de recevoir des avis et des sanctions pour leurs jupes dites trop courtes alors que les garçons qui revêtent actuellement le même habillement s'en tirent sans reproche. Encore une fois, nous pouvons constater le rapport de privilèges et d'inégalité entre les sexes/genres.

Ce type de positionnement engendre le pas à la culture des violences sexuelles en propageant l'idée que les hommes ne sont pas responsables de leurs comportements envers le corps de la femme, mais que la responsabilité revient plutôt à celle-ci. Quels impacts ces messages ont-ils sur l'estime et la santé psychologique des adolescentes en plein développement identitaire ? Le maintien de ces valeurs et traditions sexistes ne fait qu'entretenir des structures sociales opprimantes envers les femmes.

Soyons réalistes : cette présente lutte pour l'égalité des sexes/des genres dans la saga des jupes obtient une telle visibilité car elle est menée par de jeunes hommes privilégiés. Si le message était venu des adolescentes elles-mêmes, fort est à parier qu'elles auraient été considérées provocatrices et déraisonnables ...

20 octobre 2020

Victimes d'agressions sexuelles: vers la création d'un tribunal spécialisé

La police sera aussi interpellée et invitée à créer des unités spécialisées en matière de violences sexuelles.

Jocelyne Richer La Presse Canadienne

La création d'un tribunal spécialisé pour ce type de causes avait été proposée à l'origine par la députée péquiste Véronique Hivon.

QUÉBEC – Tout indique que les victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale qui réclament la création d'un tribunal spécialisé auront gain de cause.



Il faut donc s'attendre à voir l'implantation d'un tel tribunal, destiné spécifiquement et uniquement aux causes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, figurer parmi les principales recommandations du comité d'experts chargé de proposer un meilleur accompagnement aux victimes de ce type de crimes.

C'est ce qu'a appris La Presse Canadienne, lundi, de sources proches du dossier.

Le comité, créé en mars 2019 par l'ex-ministre de la Justice Sonia LeBel, en est rendu aux dernières étapes de ses travaux, soit la validation des recommandations par l'ensemble des membres du groupe et la rédaction du rapport, qui devrait être présenté au gouvernement en décembre, plutôt qu'en octobre comme prévu initialement.

D'après les informations obtenues, le rapport sera unanime et "ratissera large", en proposant plusieurs dizaines de mesures "audacieuses" destinées à faire en sorte que les victimes de crimes sexuels et de violence conjugale regagnent la confiance envers les institutions, au premier chef le système judiciaire, et se sentent plus à l'aise de porter plainte.

Le but consiste à fournir une aide accrue aux victimes à toutes les étapes du processus, soit avant, pendant et après les procédures judiciaires. On veut que le système judiciaire s'adapte mieux aux besoins particuliers des victimes de crimes sexuels et de violence conjugale, des femmes dans la grande majorité des cas, souvent désemparées devant le dédale administratif et la froideur du système.

Certaines mesures porteront sur le court terme, d'autres seront à implanter à long terme.

Une autre recommandation-phare dont les contours demeurent à préciser mais qui devrait figurer dans le rapport serait la création d'un guichet unique, permettant à la personne agressée de connaître toutes les ressources à sa disposition, avec un seul numéro de téléphone, une seule adresse web.

La création d'un tribunal spécialisé pour ce type de causes au sein de la Cour du Québec avait été proposée à l'origine par la députée péquiste et avocate de formation Véronique Hivon, en mars 2018, dans la foulée du mouvement planétaire #Moiaussi.

Dans le passé, Mme Hivon a cité en exemple l'Afrique du Sud, où une telle chambre existe, évitant ainsi aux victimes de croiser leur agresseur en cour. L'initiative a mené à une hausse du nombre de condamnations prononcées pour infractions sexuelles dans ce pays.

En décembre 2018, le premier ministre François Legault s'était montré ouvert à cette idée d'un tribunal distinct, tout en rappelant que le droit criminel relevait de la compétence du gouvernement fédéral.

Le comité visera notamment à faire en sorte que les femmes puissent apprivoiser tout le processus qui les attend. Comment? En visant à accélérer le traitement des plaintes, à assurer aux victimes une meilleure compréhension du système judiciaire, à mieux former les divers intervenants impliqués dans le traitement des plaintes et à accompagner les victimes, même après la fin des procédures.

On voudra aussi s'attaquer aux préjugés envers les femmes agressées.

De même, on insistera sur l'importance d'offrir la même qualité de services partout au Québec.

La police sera interpellée et invitée à créer des unités spécialisées en matière de violences sexuelles, dans toutes les régions et tous les corps policiers.

On estime qu'une infime partie de cas de violence conjugale ou d'agressions sexuelles – soit environ 5 % – sont signalés à la police.

Le comité d'experts, coprésidé par Elizabeth Corte, qui a été juge en chef à la Cour du Québec de 2009 à 2016, et Julie Desrosiers, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, compte 13 membres issus de divers milieux.

Il remettra son rapport à un comité d'élues qui se qualifie de transpartisan et qui aura le mandat de donner suite aux recommandations: la ministre de la Condition féminine, Isabelle Charest, et les députés de l'opposition Isabelle Melançon, Christine Labrie et Véronique Hivon.

Il reviendra au ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, de choisir le sort qui sera réservé au rapport.

Les autres membres du comité d'experts sont: Maggie Fredette, coordonnatrice, CALACS Estrie; Jean-Thierry Popieul, intervenant et coordonnateur clinique; Sylvain Guertin, enquêteur spécialisé en matière d'agressions sexuelles à la Sûreté du Québec; Deborah Trent, directrice du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM); Me Éliane Beaulieu, procureure aux poursuites criminelles et pénales au DPCP de Rimouski; Michel Dorais, professeur à l'Université Laval; Patricia Tulasne, membre des Courageuses; Anick Sioui, psychologue clinique au Odanak Health Center; Arlène Gaudreault, présidente retraitée de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes; Jean-Marc Bouchard, fondateur du groupe Emphase de Trois-Rivières et Hélène Cadrin, spécialiste en matière de violences conjugales.

15 janvier 2021 3h00

Selon le CALACS, les agresseurs devraient cesser de se victimiser

René-Charles Quirion

La Tribune

« Il serait temps que les agresseurs pensent au tort fait aux victimes au lieu de se victimiser relativement à leurs problèmes qui ont mené aux gestes répréhensibles. »

La porte-parole du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de l'Estrie, Maggie Fradette, soutient qu'elle croit à la réhabilitation de personnes qui admettent leurs gestes d'inconduite sexuelle, comme l'humoriste Julien Lacroix qui s'est excusé cette semaine, mais elle les invite à penser d'abord aux impacts pour les victimes de leurs gestes.



Dans un message publié sur Facebook, l'humoriste est revenu cette semaine dans la sphère médiatique après s'en être exclu l'an dernier, dans la foulée d'allégations d'inconduites sexuelles le concernant.

« Ses excuses sont davantage tournées sur les causes le concernant que vers les conséquences pour les victimes. Est-ce que ces excuses sont ressenties? Je ne sais pas, mais elles sont tournées vers ses problèmes d'alcool et de travail au lieu d'être dirigées vers ce qu'il a fait subir aux victimes », remarque Maggie Fradette.

Tout comme pour le cas de Julien Lacroix, elle remarque que plusieurs « fans » ont aussi facilement réhabilité Marie-Pier Morin sans se soucier des conséquences pour les victimes.

« On parle beaucoup de la deuxième chance qui doit être laissée à ces vedettes. On semble minimiser les impacts des gestes commis sans trop penser aux conséquences pour les victimes », déplore la porte-parole du CALACS de l'Estrie.

Elle rappelle qu'il faut beaucoup de courage et souvent de temps à une victime pour dénoncer les gestes subis et encore plus lorsqu'il s'agit de gestes commis par une personnalité publique.

« C'est certain que c'est décourageant pour les victimes de voir des verdicts d'acquiescement prononcés dans les procès de personnalités comme Éric Salvail ou Gilbert Rozon », commente Maggie Fradette.

Sans en avoir mesuré l'impact, elle est persuadée que ces décisions des tribunaux auront un impact négatif sur les dénonciations.

« Je suis convaincue que certaines victimes n'oseront pas dénoncer à la suite de ces acquiescements. Certaines femmes vont avoir changé d'idée devant le résultat de ces procès criminels. Je suis certaine que je vais en entendre parler au cours des prochaines semaines », indique Maggie Fradette du CALACS de l'Estrie.

<https://www.latribune.ca/actualites/selon-le-calacs-les-agresseurs-devraient-cesser-de-se-victimiser-fcdfc19a4c9ee1fcc9104459a3b382d5>

8 mars 2021

Agressions sexuelles : quelle justice après #moi aussi ?

Les vagues de dénonciations d'agressions sexuelles se succèdent, forçant le système de justice à mieux accompagner les victimes. Mais ce dernier change-t-il assez vite ?

Par Catherine Dubé



La colère des victimes d'agressions sexuelles gronde. Elle déborde sur les réseaux sociaux, où les dénonciations d'agresseurs ont engendré des secousses dans les milieux du cinéma, de la télé et de l'édition, avant de s'étendre à toute la société au cours des derniers mois, des dernières années. Et sa puissance fait maintenant trembler les plaques tectoniques sur lesquelles repose le système de justice.

Des députées, des procureurs et des juges ont entendu cette colère. Depuis le lancement des mots-clics #AgressionNonDénoncée, en 2014, et #MoiAussi, en 2017, des projets de loi et des initiatives pour mieux accompagner les victimes ont vu le jour. Des jugements ont aussi fait jurisprudence. Le système judiciaire, roc difficile à ébranler, n'offre encore qu'à une minorité de victimes la réparation dont elles rêvent. Mais il change. Lentement.

Julie*, une Rimouskoise de 47 ans, s'est engagée à deux reprises dans le processus judiciaire qui a mené à la condamnation de ses agresseurs. La première fois, c'était à la suite d'un viol, subi en 1991, à l'âge de 18 ans. Trois hommes armés de couteaux l'agressent, puis la poignent, la laissant pour morte. La deuxième fois, en 2018, un homme, dont elle avait repoussé les avances quelques jours plus tôt, la plaque violemment contre le comptoir du bar où ils se trouvent, puis se jette sur elle en ouvrant sa braguette.

Deux agressions sexuelles, deux réalités judiciaires. « En 1991, je n'avais rencontré le procureur de la Couronne qu'une fois. Ensuite, personne ne m'a informée, je ne savais pas où en était l'affaire. Je n'ai pas eu la force de témoigner en cour face à mes agresseurs. C'est ma déposition à la police qui a été présentée en preuve », lance d'un seul souffle cette châtaine au visage doux. Un des hommes n'a pas eu à faire face à la justice, les deux autres ont passé de quatre à six ans en prison. Mais personne n'a semblé se soucier de son sort à elle.

À l'automne 2018, c'est un autre client du bar qui est intervenu pour mettre fin à l'agression sexuelle. Les témoins du crime ont incité Julie à porter plainte – elle craignait des représailles. Elle a fini par dénoncer l'agresseur. Et le propriétaire de l'endroit a fourni aux policiers les bandes vidéo de la caméra de surveillance avant même qu'on les lui demande.

Devant l'accablante preuve, l'accusé a plaidé coupable en février 2020 et écopé de trois ans de probation. En d'autres mots, il est en liberté, mais doit respecter une longue liste de conditions, dont l'interdiction d'entrer en contact avec Julie et ses proches, ne consommer ni drogue ni alcool, suivre une thérapie et faire 200 heures de travaux compensatoires. Son nom figure en outre au Registre des délinquants sexuels pour les 10 prochaines années. « Au moindre écart, il va en prison », dit Julie, satisfaite de la peine.

L'accusé a aussi eu l'obligation de lire en cour la lettre qu'elle a rédigée à son intention. Elle y décrit les conséquences physiques, psychologiques et économiques de l'agression.

« Ce qu'il a détruit en moi, dans ma vie, j'ai pu le lui dire. » Procéder ainsi n'aurait pu se faire en 1991. « Est-ce que le juge et les violeurs ont su, à l'époque, les séquelles que j'ai subies à la suite de cette agression ? Je ne pense pas. »

Cette fois, elle s'est sentie soutenue. Par les témoins. Par le procureur de la Couronne. Par les intervenantes du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et la violence faite aux femmes (CALACS), qui l'ont accompagnée au poste de police et à la cour. « Au palais de justice, j'avais peur de tomber face à face avec mon agresseur. Les constables sont venus me chercher à mon auto et m'ont escortée jusqu'à la salle d'audience », raconte-t-elle, reconnaissante. Rien à voir avec la douloureuse impression d'être laissée à elle-même qu'elle avait ressentie il y a 30 ans.

Le système judiciaire a encore du chemin à faire. « Mais il s'est déjà beaucoup amélioré », laisse tomber Julie.

Dans 70% à 85% des cas, la victime connaît son agresseur, selon une étude de l'Institut national de santé publique du Québec.

Point de bascule

Il y a un avant et un après #MoiAussi. C'est indéniable, estime l'avocate Sophie Gagnon, directrice de Juripop, qui offre des services juridiques à un coût modique. « C'est devenu une priorité, pour la société, de dénoncer les violences sexuelles, dit-elle. Dans plusieurs milieux, ces gestes ne sont plus tolérés. »

L'organisme qu'elle dirige a reçu 2,6 millions de dollars du ministère de la Justice en 2019 pour lancer, sous forme de projet-pilote, une clinique juridique spécialisée en harcèlement psychologique au travail et en agressions sexuelles. Sa mission : informer les victimes pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits.

Heureux hasard, cette clinique juridique a été ouverte en juin 2020, un mois avant la troisième vague de dénonciations qui a déferlé au Québec sur Instagram et Facebook. Le téléphone s'est mis à sonner comme jamais à Juripop, et il ne dérougit pas depuis. « Ce n'était pas qu'un feu de paille », se réjouit l'avocate de 31 ans aux grands yeux expressifs.

À ce jour, plus de 450 victimes d'agressions sexuelles ont pu bénéficier des conseils gratuits d'un avocat.

Le fait de bien comprendre le système judiciaire permet d'avoir des attentes réalistes. Ainsi, bien des victimes croient qu'elles intenteront elles-mêmes un procès contre leur agresseur. « Mais en droit criminel, c'est l'État qui le poursuit », explique Sophie Gagnon.

Le procureur de la Couronne n'est pas l'avocat de la victime, mais le représentant de l'État, en l'occurrence du ministère de la Justice. Il décidera des accusations à porter et de la stratégie à adopter en fonction de l'intérêt public – et non des souhaits de la victime. En être informée avant de porter plainte peut éviter de cruelles déceptions.

Jessica*, 32 ans, a vécu une telle désillusion. L'avocat de la Couronne a négocié avec celui de l'assaillant et laissé tomber des chefs d'accusation pour que le prévenu accepte de plaider coupable sans procès. Elle en garde un souvenir amer. « Comment peut-on négocier une chose qui a eu autant de conséquences sur ma vie ? » se demande encore la jeune femme qui vit dans le Bas-Saint-Laurent.

Aux yeux de la Couronne, l'assurance d'un verdict de culpabilité est souvent plus souhaitable que la tenue d'un procès qui pourrait se solder par un acquittement. La victime n'a donc pas le dernier mot et cela ne semble pas près de changer, même après toutes les vagues de dénonciations. La plaignante peut toujours se tourner vers les tribunaux civils et poursuivre elle-même son agresseur pour obtenir une compensation financière, à défaut de le voir prendre le chemin de la prison. Elle doit toutefois bien connaître le droit... ou avoir les moyens de payer un avocat.

Quatre partis, un comité

« Même si le système judiciaire était parfait, le chemin pour obtenir justice est long et ne convient pas à tout le monde », concède Sophie Gagnon.

La personne doit faire le récit des événements à de multiples reprises, sans jamais se contredire et en se remémorant des détails qu'elle aimerait mieux oublier : au policier qui prendra sa plainte, à l'enquêteur, au procureur de la Couronne. Si des accusations sont portées, suivent le témoignage devant le juge ainsi que le contre-interrogatoire par l'avocat de la défense, moment que les victimes redoutent le plus.

Il suffit d'un manque de sensibilité de l'un des acteurs du système judiciaire pour que la plaignante ressorte de cette expérience déçue, sinon démolie. Pas étonnant que seule une fraction des agressions soient signalées à la police. De 5 % à 10 % à peine des victimes portent plainte, selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

C'est pour rendre l'expérience moins pénible aux femmes qui s'engagent dans ce parcours de la combattante que quatre élues de l'Assemblée nationale ont décidé de se concerter au début de 2019. Sonia LeBel, alors ministre de la Justice (Coalition Avenir Québec), Véronique Hivon (Parti québécois), Hélène David (Parti libéral) et Christine Labrie (Québec solidaire) se sont rencontrées pour réfléchir à des solutions. Et agir.

Grâce à ce comité, le délai de 30 ans dont les victimes disposaient pour intenter une poursuite civile a été aboli en juin dernier par un projet de loi déposé par Sonia LeBel et adopté en un temps record par l'Assemblée nationale. Il n'y a donc plus de délai de prescription.

Les élues ont aussi discuté de l'idée d'un tribunal spécialisé qui entendrait toutes les affaires d'agressions sexuelles. La ministre LeBel a confié à 13 experts de tous horizons (policiers, juristes, universitaires, intervenants, victimes, etc.) la tâche de se pencher sur la pertinence de créer ce tribunal et sur la meilleure manière d'y accompagner les victimes.

Coprésidé par la juge Élisabeth Corte et par la professeure de droit Julie Desrosiers, de l'Université Laval, le comité a formulé de nombreuses recommandations aux élues. Le départ de Sonia LeBel, nommée présidente du Conseil du trésor en juin 2020, n'a pas ralenti les ardeurs des troupes. La ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, a pris le relais, tout comme la députée libérale Isabelle Melançon, en remplacement d'Hélène David.

Et les procureurs ?

Depuis des années déjà, les procureurs de la Couronne tentent de mieux accompagner les victimes dans les méandres de la justice. Tout comme l'organisme dont ils relèvent, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), qui agit au nom de l'État.

Le DPCP a mis en service en 2018, peu de temps après le tsunami #MoiAussi, une ligne téléphonique à l'intention des victimes d'agressions sexuelles. Celles-ci peuvent y obtenir toutes les réponses à leurs questions avant de porter plainte.

Cheveux ébène tirés en une élégante queue de cheval, Me Rachelle Pitre, procureure en chef adjointe au DPCP de Montréal, dirige l'équipe des procureurs de la Couronne spécialisés en agression sexuelle de la métropole. Ces 13 avocats ne travaillent que sur des affaires de violence sexuelle ou de crimes envers les mineurs – agressions sexuelles, distribution d'images intimes, production de pornographie juvénile, abus physiques sur un mineur. « C'est une vocation », dit l'avocate de 40 ans en passant devant les bureaux vides de ses procureurs, au quatrième étage du palais de justice de Montréal.

En ce milieu d'après-midi, ils sont tous en télétravail ou en train de plaider. Sur les murs de leur bureau, des dessins d'enfants et des cartes de remerciement témoignent de la reconnaissance des jeunes, des femmes et des hommes qu'ils ont accompagnés.

« On essaie de rendre le processus le plus facile possible pour les victimes », souligne Me Pitre. Par exemple, on les accueille dans une petite pièce aménagée comme un salon, qui tranche avec les austères couloirs du palais de justice. Dans un coin, tout est en place pour que les enfants puissent dessiner ou se réconforter avec une peluche.

Me Pitre a été procureure dans des affaires d'agressions pendant une dizaine d'années, avant d'être nommée procureure en chef adjointe, il y a un peu plus de trois ans. « J'ai été aux premières loges pour voir les effets du mouvement #MoiAussi et ce qu'il a amené comme lot de travail ! » s'exclame-t-elle. Il faut dire que le Québec est la province canadienne qui a enregistré la plus forte hausse du nombre de plaintes à la police dans les mois qui ont suivi, soit 61 %, selon Statistique Canada.

L'année d'après, le DPCP a procédé à une révision de l'ensemble des directives suivies par les procureurs lorsqu'ils intentent une poursuite. Le moment était bien désigné pour bonifier tout ce qui concerne les agressions sexuelles et refléter l'évolution des mentalités engendrée par la déferlante #MoiAussi. L'ancienne directive sur ce type de crime tenait en trois paragraphes. Elle a été remplacée par un document de cinq pages. Dans l'introduction, on lit: « Ce genre de crime doit être sanctionné avec fermeté, pour réaffirmer son caractère socialement inacceptable et contrer tout mythe, préjugé ou stéréotype qui le justifie, le banalise, l'encourage ou atténue sa nature criminelle. »

Comment cela se traduit-il dans les faits ? Au moment de fixer la date du procès, par exemple, les dossiers d'agression sexuelle doivent être traités en priorité pour réduire le plus possible les délais et ainsi atténuer l'anxiété de la victime. Le procureur a aussi l'obligation de rencontrer la plaignante avant le dépôt des accusations et de l'informer à chacune des étapes du processus judiciaire. Il mènera un dossier du début à la fin de la procédure, pour maintenir le lien de confiance avec elle. Et dans le cas où une plainte n'est pas retenue, il doit rencontrer la victime pour lui en expliquer la raison.

Ces mesures, déjà appliquées par de très nombreux procureurs, doivent maintenant l'être par tous, partout au Québec.

Les procureurs travaillent aussi de pair avec les intervenants des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), qui peuvent offrir du soutien psychologique à la victime, l'accompagner au cours du processus et lui transmettre de l'information sur son dossier. Financés par le ministère de la Justice, les CAVAC comptent 185 bureaux, répartis dans toutes les régions, dont un au palais de justice de Montréal. « À chaque étape de la procédure, on s'efforce que ce soit toujours le même enquêteur, le même procureur et le même intervenant du CAVAC qui interviennent. Ainsi, la victime est en présence de gens connus chaque fois qu'elle vient au palais de justice », précise Rachelle Pitre.

Protéger la victime

Au procès, les procureurs de la Couronne veillent à ce que la victime bénéficie de toutes les mesures de protection nécessaires. C'est ce dont s'est assurée Me Amélie Rivard pour l'adolescente de 13 ans qui doit témoigner contre son agresseur qui comparaît dans la salle 6.01 du palais de justice, en cet après-midi d'octobre.

L'accusé de 59 ans vient d'y entrer, menotté et chaîne aux pieds. Il est jugé pour contacts sexuels, possession de pornographie juvénile et traite de personne.

Pour éviter que la jeune fille ne le revoie, elle témoigne par visioconférence. Assise à une table dans une petite pièce attenante à la salle d'audience, elle livre sa version des faits. Son image est retransmise en direct sur quatre écrans placés à différents endroits dans la salle. Dans d'autres causes, la victime peut témoigner derrière un paravent, toujours pour ne pas croiser le regard de son assaillant.

De telles mesures avaient commencé à être déployées dans les palais de justice québécois avant #MoiAussi. Ce mouvement social a cependant conscientisé les procureurs à l'importance d'offrir ce soutien aux victimes si elles en manifestent le besoin.

Le Québec est la province canadienne qui a enregistré la plus forte hausse du nombre de plaintes à la police dans les mois qui ont suivi #moiaussi, soit 61%, selon statistique canada.

Encore des embûches

En collaboration avec un groupe d'universitaires et d'intervenantes communautaires, Rachel Chagnon, du Département des sciences juridiques de l'UQAM, a dressé en 2018 une liste d'obstacles contre lesquels se butent les plaignantes au sein même du système judiciaire : policiers qui demandent ce qu'elles ont consommé avant d'être agressées, procureur de la Couronne qui doute de leur capacité à témoigner au procès ou qui les culpabilise de ne pas avoir porté plainte plus tôt, et ainsi de suite.

Une cinquantaine de victimes de violence (sexuelle, conjugale ou exploitation sexuelle) de différentes régions du Québec ont parlé aux chercheuses de leur expérience dans le système de justice. « Elles demandent deux choses principalement : être crues et se sentir protégées », résume Rachel Chagnon.

Dans les années 1990, les services policiers partaient du principe que les victimes d'agression étaient des menteuses potentielles, relate la professeure. « L'objectif principal de l'interrogatoire était de les débusquer. Cela a perduré dans certains corps policiers jusque dans les années 2000. Il faut comprendre que certaines femmes pensent encore aujourd'hui qu'on ne va pas les croire. »

De plus en plus de services de police comptent désormais des équipes spécialisées en violence sexuelle, capables d'offrir une approche empathique, absente de jugement, et de mettre en confiance les victimes. Audrey*, de Terrebonne, près de Montréal, en témoigne – elle qui hésitait à porter plainte pour un viol subi 12 ans plus tôt. « Le policier a été très compréhensif, ça m'a encouragée », dit-elle. Son agresseur est aujourd'hui derrière les barreaux.

Même au sein de ces unités spécialisées, certains préjugés ont cependant la vie dure. Alesson*, une Montréalaise d'origine chinoise âgée de 37 ans, l'a constaté en janvier 2020. Elle a dénoncé un ami qu'elle avait invité à passer la nuit chez elle et qui a commencé à l'agresser pendant qu'elle dormait. Le policier qui a recueilli son témoignage lui a laissé entendre que sa plainte n'irait probablement pas plus loin en raison du contexte particulier de l'agression. Pire, il a pratiquement pris le parti de l'assaillant !

« Cet ami, c'était le gardien de mon immeuble. Et le policier a semblé s'être davantage identifié à lui qu'à moi... Après lui avoir parlé lors de l'enquête, il m'a dit que c'était un garçon intelligent et que je n'avais pas à avoir peur. Même s'il avait les clés de mon appartement et qu'il avait bloqué la porte de l'ascenseur pour m'intimider », se rappelle Alesson, encore dégoûtée par le traitement qu'on lui a réservé.

Le policier a finalement fermé le dossier et l'affaire n'est pas allée plus loin.

Victime parfaite

Le mouvement #MoiAussi aura réussi à fissurer un mythe : celui de la « victime parfaite », celle qui dit non haut et fort à son agresseur et qui ne le revoit jamais après l'agression. La réalité est tout autre : dans 70% à 85% des cas, la victime connaît son agresseur, selon une étude de l'INSPQ. Et souvent, elle se trouve dans une position de vulnérabilité par rapport à lui, parce qu'il a du pouvoir, si ce n'est pas carrément un lien d'autorité à son endroit.

Le sort de l'ex-producteur américain Harvey Weinstein, condamné en mars 2020 à 23 ans de prison pour avoir agressé une assistante de production et une actrice, a été un pivot pour la justice, estime la directrice de Juripop, Sophie Gagnon. L'issue de ce procès a changé le cours de l'histoire.

« C'était une affaire compliquée sur le plan juridique, car les deux femmes n'étaient pas des victimes parfaites. Elles avaient maintenu des contacts avec Weinstein après les agressions. Ce genre de cause était auparavant voué à l'échec », dit l'avocate. La présence à la barre d'une psychiatre venue expliquer les mythes entourant le comportement des victimes a influé sur le cours du procès, selon elle.

Comprendre la psychologie de la victime est en effet crucial. On l'a constaté au Québec, en 2017, lorsque le juge JeanPaul Braun a déclenché une tempête politique et médiatique. Un chauffeur de taxi était accusé d'avoir touché la poitrine de sa passagère, âgée de 17 ans, et de l'avoir embrassée de force. Le juge avait alors commenté l'apparence physique de la plaignante: « On peut le dire qu'elle a un peu de surpoids, mais qu'elle a un joli visage. »

Il avait aussi laissé entendre que la jeune fille avait été flattée des avances du chauffeur de taxi. Ces remarques ont créé « une véritable onde de choc », se rappelle Me Amélie Rivard, procureure de la Couronne dans cette affaire. Le Conseil de la magistrature, chargé de veiller au bon comportement des magistrats, avait réprimandé le juge Braun pour ses propos « fortement stéréotypés ».

Des histoires similaires ailleurs au pays ont fini par mener à des changements législatifs. À Ottawa, le ministre fédéral de la Justice, David Lametti, a déposé en septembre 2020 un projet de loi visant à s'assurer que les juges nouvellement nommés à la Cour supérieure suivent une formation continue sur le droit relatif aux agressions sexuelles. À la Cour du Québec – qui relève du ministre de la Justice québécois –, où sont également entendues de nombreuses affaires de violence sexuelle, cette formation demeure volontaire...

Des sentences plus sévères

Et que faut-il penser des sentences ? Assise à la table de sa salle à manger, à Sherbrooke, Caroline Labrecque** soupire. Les interminables procédures judiciaires intentées contre deux de ses frères adoptifs, qui l'ont agressée sexuellement tout au long de son enfance, l'ont exaspérée. Elle a enduré 37 mois de hauts et de bas qui ont abouti à deux procès séparés, le premier en 2019, le deuxième en 2020. L'un de ses agresseurs a écopé de 22 mois de prison, l'autre de 24 mois (plus 3 ans de probation et 10 ans au Registre des délinquants sexuels).

Derrière ses lunettes aux montures noires, la colère est encore palpable dans son regard. « Ce sont des sentences bonbons. Eux peuvent demander une libération conditionnelle au tiers de leur peine. Alors que j'ai subi des agressions pendant 10 ans ! » rage cette blonde de 55 ans au visage marqué par cette épreuve.

Seuls réconforts de Caroline au cours de cette interminable saga : l'appui indéfectible des intervenantes du CALACS de l'Estrie... Et la présence en cour de Kanak, le chien de soutien émotionnel du Service de police de Sherbrooke – le premier au Québec –, un labrador noir qu'elle a pu flatter pendant son témoignage pour garder son calme. Après 40 ans de silence, plonger dans la mare sombre des souvenirs a failli l'anéantir.

S'il y a une chose à retenir du mouvement #MoiAussi, c'est la prise de parole des victimes. Maggie Fradette, directrice du CALACS de l'Estrie, le constate jour après jour : « Elles viennent chercher de l'aide beaucoup plus rapidement qu'avant. » Il y a une décennie, c'étaient surtout des femmes dans la trentaine qui frappaient à sa porte pour des agressions subies des années auparavant. Aujourd'hui, ce sont en majorité des adolescentes et des femmes dans la vingtaine qui demandent de l'aide pour une agression survenue dans la dernière année. Souvent même dans le dernier mois.

Elles sont aussi plus nombreuses à se rendre au poste de police. Deux fois plus qu'il y a trois ans. Pour que la tendance se maintienne, il faut s'assurer qu'elles se sentent crues et accueillies par le système de justice. « Le problème des agressions sexuelles n'appartient pas qu'aux victimes. C'est un problème de société », martèle Maggie Fradette. À la société de le régler.

OCTOBRE 2014

Le Toronto Star rapporte des allégations de violence sexuelle contre l'animateur vedette de la CBC Jian Ghomeshi. La police reçoit deux plaintes formelles et ouvre une enquête.

Les journalistes Sue Montgomery, du Montreal Gazette, et Antonia Zerbisias, du Toronto Star, révèlent sur Twitter les agressions qu'elles ont subies. Leur mot-clic, #BeenRapedNeverReported, sera utilisé huit millions de fois partout dans le monde.

Début novembre, la Fédération des femmes du Québec lance le pendant francophone, #AgressionNonDénoncée.

MARS 2016

Jian Ghomeshi est acquitté de toutes les accusations qui pesaient sur lui.

OCTOBRE 2017

Le New York Times rapporte des allégations de harcèlement sexuel concernant le producteur hollywoodien Harvey Weinstein. Il aurait agressé une centaine de femmes sur plus de trois décennies.

L'actrice américaine Alyssa Milano encourage les victimes de violences sexuelles à publier leur histoire sur les réseaux sociaux en l'accompagnant du mot-clic #MeToo. C'est le début d'une deuxième vague de dénonciations planétaire.

Neuf Québécoises dénoncent dans Le Devoir et au 98,5 FM le producteur Gilbert Rozon, auteur de présumées inconduites sexuelles. D'autres femmes le font dans les jours suivants. Quatorze d'entre elles portent plainte à la police.

De nombreuses autres personnalités sont dénoncées partout dans le monde dans les mois qui suivent.

MARS 2020

Harvey Weinstein est condamné à 23 ans de prison.

ÉTÉ 2020

Une troisième vague de dénonciations déferle au Québec sur Instagram et Facebook. Elle a ralenti, mais dure toujours.

AUTOMNE 2020

Procès contre Gilbert Rozon. Il a été acquitté des accusations qui pesaient sur lui en décembre 2020.

Un service gratuit pour les victimes

La clinique juridique ouverte par Juripop au début de l'été 2020 comble un grand besoin : répondre gratuitement aux questions des victimes, parfois tétanisées par la complexité du système judiciaire.

L'organisme a recruté une centaine d'avocats expérimentés. Répartis dans chaque région du Québec, ils offrent des services dans une douzaine de langues, dont l'arabe, la langue des signes, l'atikamekw, l'espagnol et le portugais. « S'adresser à quelqu'un qui nous ressemble, qui vient de notre région et qui parle la même langue aide à créer un lien de confiance », souligne la directrice de Juripop, Sophie Gagnon.

Dans le lot d'appels reçus, Juripop prête une attention particulière aux demandes des personnes handicapées, trans ou non binaires, racisées et détenues. Ces sous-groupes subissent davantage de violences sexuelles et l'organisme s'assure que personne ne passe entre les mailles du filet.

La victime obtient toute l'information dont elle a besoin pour comparer entre eux les recours qui s'offrent à elle. « Elle peut porter plainte à la police, mais si l'événement a eu lieu au travail, elle peut le faire aux normes du travail, explique Sophie Gagnon. Un des besoins exprimés par les victimes est de pouvoir obtenir toutes ces informations sans devoir contacter différents organismes et répéter leur histoire », dit-elle.

C'est justement ce que ce service offre : la victime consulte un seul et même avocat, qui prendra le temps qu'il faut pour analyser son dossier avec elle, que cela nécessite 30 minutes ou plusieurs rencontres. Cet avocat ne pourra cependant pas l'accompagner à la Cour. Si elle décide d'aller de l'avant et de porter plainte contre son agresseur, elle devra poursuivre ses démarches selon le parcours habituel.

Et les femmes racisées ?

En 2017, au moment de la chute du producteur Harvey Weinstein, l'actrice Alyssa Milano a proposé aux femmes de partager leur histoire d'agression sur les réseaux sociaux en utilisant le mot-clic #MeToo. Beaucoup pensent qu'elle a amorcé la vague de dénonciations planétaire qui a suivi.

En fait, ce mouvement a été mis en branle 10 ans plus tôt par la militante afro-américaine Tarana Burke, directrice des programmes de l'organisme Girls for Gender Equity. Elle voulait dénoncer les violences sexuelles, surtout celles à l'endroit des minorités visibles. Une preuve de plus de l'invisibilité dans laquelle les femmes noires sont plongées quand il est question des violences sexuelles.

Tarah Stéfie Paul, jeune Noire de 29 ans, le constate tous les jours. Elle travaille au CALACS de l'ouest de Montréal en tant que chargée de projet. Les femmes non blanches sont très peu nombreuses à voir leurs

agresseurs condamnés, parce qu'elles n'osent pas s'adresser au système judiciaire. « Les relations avec les services policiers sont déjà difficiles pour certaines de ces minorités. Les femmes noires sont davantage l'objet de préjugés et de stéréotypes », dit-elle. Sans compter qu'elles ne veulent pas stigmatiser encore plus leur communauté, qui pourrait être perçue par la population comme plus violente si elles dénoncent leur agresseur.

Le manque de diversité ethnique au sein des organismes et institutions constitue un autre frein, puisque beaucoup de femmes ne s'y reconnaissent pas. Le système judiciaire compte très peu de représentants noirs. Et c'est à peine mieux dans les services communautaires. « Sur sept personnes, nous sommes deux personnes racisées, dont moi », dit Tarah Stéfie Paul. D'autres organismes sont encore plus blancs, souligne-t-elle.

Dans les médias, la victime type du mouvement #MoiAussi est une jeune femme blanche, selon elle. « Le message que la personne noire reçoit, c'est qu'elle a moins d'importance. »

Tribunal populaire ou prise de parole légitime ?

La troisième vague de dénonciations qu'a connue le Québec à l'été 2020 – et qui se poursuit – est bien différente des deux dernières. Alors que pour #AgressionNonDénoncée, la règle était de ne pas nommer les agresseurs, cette fois-ci, c'est l'inverse. Sur certaines pages Facebook, comme celles de Dis Son Nom (devenu un site web) et des Hyènes en jupons (aujourd'hui fermée), les victimes balancent le nom de l'agresseur et les gestes qu'il a faits à leur endroit, tout en demeurant anonymes.

La pratique n'étonne pas la sociologue Sandrine Ricci, membre du Réseau québécois en études féministes, dans la mesure où les crimes sexuels demeurent encore trop souvent impunis. « Cette pratique du naming and shaming est un outil efficace. Les féministes l'ont utilisé dans les années 1970 en dressant des listes d'agresseurs. L'objectif est de faire changer la honte de camp en dénonçant quelqu'un pour ses agissements. Il s'agit aussi d'avertir les autres filles pour les protéger. »

Signe que la sensibilisation à l'égard des violences sexuelles fait son œuvre, la palette des gestes reprochés s'élargit. Tolérées il y a 20 ans, des inconduites telles que des propos sexuels déplacés font maintenant partie des situations décriées.

Celles qui dénoncent des agressions sur les réseaux sociaux sont plus jeunes que lors des vagues précédentes. « Elles voient que la question de la violence sexuelle est à l'avant-plan depuis les années 2010, mais que, dans leur milieu respectif, il y a encore des gars, et parfois des filles, qui ont des comportements problématiques. On peut donc les considérer comme des lanceuses d'alerte. »

Elles ont aussi montré du doigt les employeurs et amis des agresseurs qui ont volontairement fermé les yeux sur leurs agissements répréhensibles, les tenant pour responsables de la loi du silence qui a régné trop longtemps.

Ce type de justice populaire peut aussi entraîner des dérapages. Bien qu'elle comprenne (et partage !) la colère des femmes, Rachel Chagnon, professeure de sciences juridiques à l'UQAM et chercheuse à l'Institut de recherches et d'études féministes, se questionne sur les récentes dénonciations. Des personnes favorables à la cause des femmes ont manifesté leur malaise à l'idée qu'on affiche sur la place publique le nom des agresseurs sans passer par le système judiciaire. « Lorsque même des alliés se raidissent ainsi, ça peut devenir contreproductif », note-t-elle.

Sandrine Ricci croit cependant que cette vague ne sera pas la dernière. « Tant que le système de justice ne répondra pas aux besoins des victimes, il y en aura », tranche-t-elle.

12 mars 2021 3h00

Et les droits des femmes ayant subi l'exploitation sexuelle?

POINT DE VUE

La Tribune

Cette semaine a eu lieu la Journée internationale des droits des femmes. Le CALACS Agression Estrie souhaite mettre en lumière un groupe de femmes dont les droits sont particulièrement bafoués : celles qui vivent ou ont vécu l'exploitation sexuelle.



Des travailleuses du CALACS Agression Estrie ont récemment questionné quelques femmes qui ont subi l'industrie du sexe : quelles revendications aimeraient-elles mener en priorité par rapport à l'exploitation sexuelle?

- Services d'aide, de soutien, d'accompagnement et de prévention revendiqués par ces femmes;
- Accès à des services de sexologie abordables;
- Aide pour travailler les conséquences de l'exploitation sexuelle subie (conséquences cognitives, économiques, physiques, psychologiques, sociales et spirituelles);
- Financement davantage adapté pour les organismes d'aide;
- Groupe de soutien;
- Mesures pour améliorer le sentiment de sécurité chez soi;
- Paires aidantes;
- Prévention et sensibilisation auprès de la population, surtout des jeunes (garçons et filles);
- Promotion des services d'aide;
- Ressource d'hébergement (lieu sécuritaire);
- Services d'aide psychologique en lien avec les symptômes de stress post-traumatique;
- Soutien financier suffisant pour pouvoir quitter le milieu de l'exploitation sexuelle.

Le CALACS Agression Estrie demande à ce que les différents paliers de gouvernements non seulement entendent ces revendications provenant de femmes ayant subi l'exploitation sexuelle, mais qu'ils y répondent par une prise de responsabilité et des actions concrètes satisfaisantes. Il est ici question du respect des droits fondamentaux de ces femmes, notamment les droits à la sûreté, à l'intégrité, à la dignité, à l'égalité, à une protection sociale ainsi qu'à des conditions de vie permettant le meilleur état de santé physique et mentale possibles.

L'équipe du CALACS Agression Estrie

<https://www.latribune.ca/opinions/et-les-droits-des-femmes-ayant-subit-exploitation-sexuelle-713e717cab21097d9c156ee136a9e4f3>